

PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
SESSION ORDINAIRE 2024-2029

PROPOSITION DE RESOLUTION
visant la suppression des échanges économiques entre la Région de Bruxelles-Capitale
et La Havane

déposée par Olivier Willocx

Développements

Dans un contexte de tensions budgétaires croissantes, la pertinence du maintien d'un bureau économique à La Havane mérite d'être sérieusement remise en question. Les échanges commerciaux entre la Belgique et Cuba sont, depuis toujours, marginaux, avec un volume relativement faible par rapport aux autres partenaires commerciaux du pays. En 2020, Cuba se classait au 114^e rang des clients de la Belgique et au 91^e rang de ses fournisseurs. Les exportations belges vers l'île ont enregistré une baisse de 20,2 %, atteignant 51 millions d'euros. La Belgique exporte principalement des produits du règne animal (34,7 %), des métaux communs (16 %) et des machines et appareils (13,7 %). Toutefois, certaines catégories stratégiques, telles que les machines et les produits minéraux, connaissent un recul marqué, fragilisant encore davantage la stabilité des échanges bilatéraux.

Selon l'Agence pour le Commerce extérieur, 575 entreprises belges exportent vers Cuba. Malgré cela, Cuba demeure un partenaire économique secondaire, bien loin derrière des marchés latino-américains plus dynamiques tels que le Mexique ou les États-Unis. Le commerce de services entre nos deux pays est également limité. En 2020, la Belgique a exporté seulement 1,8 million d'euros de services vers Cuba, tandis que les importations en provenance de l'île atteignaient 7,1 millions d'euros, creusant un déficit structurel dans ce secteur.

Les entreprises bruxelloises, quant à elles, ne manifestent qu'un intérêt mineur pour ce marché. En 2023, les échanges commerciaux entre la Région de Bruxelles-Capitale et Cuba sont restés extrêmement limités. Les exportations bruxelloises vers Cuba n'ont atteint que 65 150 euros, concentrées principalement sur les métaux communs et ouvrages en ces métaux. Du côté des importations, la Région n'a importé qu'un total de 8 851 euros de biens cubains, dont 2 168 euros de produits des industries alimentaires, 3 399 euros de produits de boiserie et 3 367 euros de matériel électrique.

Ces chiffres illustrent bien l'insignifiance des échanges commerciaux entre Bruxelles et Cuba et remettent en question la pertinence d'un investissement régional spécifique à ce marché. Malgré la présence d'un bureau économique à La Havane, les exportations bruxelloises restent dérisoires et les importations quasi inexistantes. Cette situation démontre que la présence d'une antenne locale ne génère pas de retombées économiques significatives pour les entreprises de la Région.

De plus, le maintien de ce bureau économique représente une charge financière pour la Région de Bruxelles-Capitale, alors même que celle-ci traverse une période de tensions budgétaires. Outre les coûts liés aux salaires du personnel en poste, s'ajoutent les frais de fonctionnement, les dépenses de logistique, de représentation et de gestion administrative, qui excèdent manifestement les bénéfices qu'une telle implantation est supposée rapporter.

Dans un contexte où les entreprises bruxelloises peinent à obtenir des financements pour s'exporter vers des marchés réellement porteurs, il apparaît plus judicieux de réaffecter ces ressources à des dispositifs plus efficaces, tels que des aides directes, permettant aux acteurs économiques de la Région d'accéder à des opportunités concrètes et rentables à l'international.

Par ailleurs, Cuba traverse toujours une période de profonde instabilité économique et sociale. Depuis plus de 50 ans, le régime cubain est accusé de violations systématiques des droits de l'homme, incluant la répression de la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Les conditions de détention à Cuba sont souvent dénoncées pour leur caractère inhumain, incluant des cas de torture et de traitements dégradants.

Les rapports d'organisations internationales signalent une situation persistante de harcèlement, d'intimidation et d'arrestations arbitraires visant les opposants politiques, les journalistes indépendants, les militants des droits de l'homme et toute personne exprimant une critique publique du Gouvernement.

Les manifestations publiques à Cuba sont systématiquement réprimées. En juillet 2021, le pays a connu les plus grandes manifestations depuis la révolution cubaine, marquées par des milliers de citoyens exprimant leur colère face à la crise économique, aux pénuries de nourriture et de médicaments, ainsi qu'à la gestion gouvernementale.

En réponse, les autorités ont procédé à des arrestations massives, dénoncées par diverses organisations de défense des droits humains. Les détenus, y compris des mineurs, sont souvent poursuivis pour des accusations floues et exagérées, comme « incitation à la sédition » ou « trouble à l'ordre public ». Les procès sont expéditifs, sans garantie d'une défense appropriée et souvent menés à huis clos, en violation des normes internationales du droit à un procès équitable.

Les prisons cubaines sont surpeuplées, insalubres et marquées par de graves déficiences sanitaires. Les détenus politiques y sont souvent placés en isolement prolongé, privés de soins médicaux essentiels et exposés à des violences physiques et psychologiques. Des témoignages font état de passages à tabac, de privations alimentaires et de refus d'accès aux soins médicaux.

Les proches des détenus politiques sont aussi la cible de pressions. Des agents de la sécurité de l'État rendent régulièrement visite aux familles pour les intimider et les décourager de parler publiquement des conditions de détention de leurs proches. Ce harcèlement systématique vise à museler toute opposition et à maintenir un climat de peur au sein de la population.

Le Gouvernement cubain contrôle presque l'intégralité des médias et restreint fortement l'accès à l'information. Internet reste sous surveillance stricte, avec des coupures régulières de réseau lors des manifestations ou des périodes de tensions sociales. Les sites de médias indépendants et d'organisations critiques du régime sont systématiquement bloqués. Les journalistes indépendants et les blogueurs critiques du Gouvernement sont régulièrement arrêtés, assignés à résidence ou contraints à l'exil.

Les personnes partageant du contenu perçu comme subversif sur les réseaux sociaux sont aussi poursuivies, comme en témoigne la condamnation récente d'une femme à 15 ans de prison pour avoir diffusé des images de manifestations sur Facebook.

Face à l'aggravation de la crise économique et à la répression politique, de nombreux Cubains tentent de quitter le pays. Entre janvier et août 2024, les autorités américaines ont enregistré plus de 97 000 arrestations de Cubains tentant de traverser la frontière américaine, illustrant l'ampleur du désarroi de la population.

En août 2024, l'Assemblée nationale cubaine a adopté un projet de loi permettant de priver de leur nationalité les Cubains établis à l'étranger s'ils sont jugés coupables d'actes « contraires aux intérêts politiques, économiques et sociaux de Cuba ». Ce texte, s'il est adopté, mettra en péril des milliers d'exilés et renforcera le contrôle du Gouvernement sur sa diaspora.

Les violations des droits de l'homme à Cuba persistent et s'intensifient dans un contexte de crise économique et sociale croissante. La répression des voix dissidentes, la censure, les arrestations arbitraires et les conditions de détention inhumaines traduisent un refus absolu du Gouvernement cubain de respecter les libertés fondamentales de ses citoyens. Face à cette situation, il est essentiel d'intensifier les efforts pour exiger la libération des prisonniers politiques, garantir la liberté d'expression et soutenir les initiatives d'aide humanitaire destinées aux populations les plus vulnérables.

<p style="text-align: center;">PROPOSITION DE RESOLUTION visant la suppression des échanges économiques entre la Région de Bruxelles-Capitale et La Havane</p>

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,

Vu la Constitution cubaine et le code pénal cubain ;

Vu le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 ainsi que les autres traités et instruments internationaux en faveur des droits de l'homme ;

Vu la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1984, à laquelle Cuba est partie ;

Vu l'accord de coopération qui lie la Région bruxelloise à la capitale cubaine depuis 1999 ;

Vu le document ARES (2021) 2474104 du directeur exécutif adjoint pour les Amériques du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ;

Considérant que les échanges commerciaux entre la Belgique et Cuba restent limités et que Cuba représente un partenaire économique secondaire pour la Belgique ;

Considérant que le volume des exportations belges vers Cuba a diminué de 20,2 %, atteignant 51 millions d'euros, et que plusieurs secteurs stratégiques, notamment les machines et les produits minéraux, connaissent un recul marqué ;

Considérant que le commerce de services entre la Belgique et Cuba demeure marginal, générant un déséquilibre commercial structurel défavorable ;

Considérant que les entreprises bruxelloises manifestent un intérêt limité pour le marché cubain et que la majorité des échanges concernent des acteurs économiques opérant à l'échelle fédérale plutôt que régionale ;

Considérant que dans un contexte budgétaire contraint, il est essentiel d'optimiser l'utilisation des ressources publiques afin de soutenir les entreprises bruxelloises dans leur développement international sur des marchés offrant de meilleures perspectives ;

Considérant que le maintien d'un bureau économique à La Havane engendre des coûts significatifs, incluant les frais de fonctionnement, de personnel et de logistique, sans garantir un retour sur investissement à la hauteur des attentes ;

Considérant que la rationalisation des dépenses publiques implique d'évaluer la pertinence de cette implantation et de réorienter les moyens disponibles vers des dispositifs plus efficaces pour accompagner les entreprises bruxelloises à l'international ;

Considérant qu'il existe de nombreuses restrictions, interdictions et réglementations en matière de création d'entreprises dans le secteur privé ;

Considérant que le secteur privé à Cuba a vu son développement s'accroître avec l'adoption en août 2021 du statut des MYPIMES pour le secteur des TPE/PME, mais que ces dernières sont régulièrement accusées par la classe politique d'alimenter l'inflation et de contribuer au développement des inégalités dans le pays ;

Considérant que les défis économiques et sociaux auxquels Cuba est confrontée impactent les opportunités d'investissement et les perspectives de coopération économique, limitant ainsi l'intérêt d'une présence des entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale sur place ;

Considérant que la situation des droits et libertés à Cuba suscite des préoccupations, notamment en ce qui concerne les restrictions à la liberté d'expression et d'association, ainsi que les arrestations de manifestants et d'opposants politiques ;

Considérant que les organisations de défense des droits humains font état d'une augmentation du nombre de détentions liées à des motifs politiques et d'une persistance des obstacles à l'exercice des libertés fondamentales ;

Condamne fermement les violations continues des droits de l'homme par le Gouvernement cubain, notamment la répression des manifestations pacifiques, les arrestations arbitraires et les mauvais traitements infligés aux détenus ;

Exprime sa solidarité avec le peuple cubain et soutient sa lutte pour la démocratie, la liberté d'expression et le respect des droits fondamentaux ;

Demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- de suspendre toutes les relations économiques et commerciales entre la Région de Bruxelles-Capitale et La Havane ;
- de procéder à la suppression du bureau économique et commercial de hub.brussels à La Havane et d'affecter la totalité des ressources vers des initiatives mieux alignées avec les besoins des entreprises bruxelloises ;
- d'exhorter le Gouvernement fédéral :
 - à adopter une politique économique cohérente vis-à-vis de Cuba, en tenant compte de l'impact limité des relations commerciales actuelles et des perspectives réduites pour les entreprises belges ;
 - à envisager des mesures diplomatiques et économiques proportionnées, en concertation avec les partenaires européens, afin d'encourager des réformes garantissant un cadre plus transparent et ouvert aux investissements étrangers ;

Olivier Willocx

Député bruxellois

O. Willocx